



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE JEUDI 17 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois, dûment convoqué, s'est réuni à Brié et Angonnes, sous la présidence de Norbert GRIMOUD.

En exercice : 48

Présents : 42

Votants : 45

Présents : Geneviève BALESTRIERI, Jean-Claude BIZEC, Michel BONNET, Françoise BONNIEL, Claude BOUJARD, Gilles CAILLAT, Francis CARRÉ, Jean-Noël CAUSSE, Joëlle CERONI, Bernard CHARVET, Georges CLAVERI, Joseph CLAVIER, Françoise CLOTEAU, Gérard CRET, Gérard DARCUEIL-DREYFUS, Jean-Pierre DECAVELE, Élise DEGANO, Louis DI CIENZO, Michel DOFFAGNE, Jean-François FALLET, Magdeleine FASOLA, Jean-Michel FINET, Brigitte GOILLOT, Norbert GRIMOUD, Raphaël GUERRERO, Patrick GUTIERREZ-ALCARAZ, Jean-François GUTIERREZ-MARTINEZ, Denis HAMEL, Laurent JOHNSON, Patrick MARRON, Robert MEYER, Alain MONTEILLET, François MUSSO, Jacques NIVON, Michel REBUFFET, Danièle SCIMONE, Gilles STRAPPAZZON, Jean-Claude VAYR, Odette VIAN.

Absents représentés : Jean-Marc GAUTHIER représenté par Françoise GIORDANO, Gilles MARGAT représenté par Monique GRENIER, Sylvie VIOLA représentée par André VITINGER

Absents ayant donné pouvoir : Renaud ARBARET a donné pouvoir à Georges CLAVERI, Bernard LE RISBÉ a donné pouvoir à Raphaël GUERRERO, Roger TASSAN a donné pouvoir à Elise DEGANO

Absents : Yann LIOTARD, Jérôme MONTEFERRARIO, Hélène PERRIN

Date de la convocation : 10 décembre 2009

Secrétaire de séance : Gilles CAILLAT

Au cours de cette séance, le Conseil de communauté,

- **a adopté**, à l'unanimité, le compte rendu de la dernière séance.

- **a entendu communication** des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions, à savoir :

- ✓ Attribution d'une subvention régionale à M. COTTAZ Christian dans le cadre du PIG "prime habitat" (316,20 €)
- ✓ Avenant n°1 au lot n°8 du marché relatif à la ré habilitation de l'ancienne mairie de Jarrie au lieudit "Croix de la Vue" (450 € H.T.)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. et Mme BOURDARIAT au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à Mme BURLET au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. et Mme CHAMBAZ au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. et Mme DHAID au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. et Mme EYMERY au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. JAoudi et Mme MARTIN au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. LO PRESTI au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. MATHONNET et Mme DUC au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. et Mme PORKOLAB au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. REPILLET et Mme ROGNIN au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. BRUNO et Mme MACIEL au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. et Mme SILVINI au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Avenant n°2 au marché de traitement des déchets ménagers (7 917 € H.T.)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. et Mme BAILLI au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. et Mme COSTER au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. HORVATH et Mme LATARCHE au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. et Mme LOMBART au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. et Mme MELONI au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. N'GOME et Mlle RIPOLL au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. et Mme NIER au titre du Pass Foncier (4 000 €)

- ✓ Attribution d'une subvention à M. TODESCHINI et Melle DI FRUSCIA au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. MATHONNET et Mme BERTHOIN au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Avenant n°1 au lot n°12 du marché de travaux de ré habilitation de l'ancienne mairie de Jarrie au lieudit "croix de la Vue" (452 € H.T.)
- ✓ Marché complémentaire au marché de travaux de mise aux normes du quai de transfert (24 774 € H.T.)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. ROYER et Mlle COLOMBANI au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. SPINELLI ET Mlle LEMAITRE au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une aide régionale à M. DIDIER GILLES pour la réhabilitation d'un logement intermédiaire dans le cadre du PIG (750 euros)
- ✓ Attribution d'une aide régionale à M. FOSSACECA Patrick pour le conventionnement d'un logement en "prime jeune" dans le cadre du PIG (2 300 €)
- ✓ Attribution d'une aide à l'indivision TEYSSIER PELERNE DE SAVY représentée par Mme St LEGER Chantal pour la réhabilitation d'un logement conventionné social dans le cadre du PIG (5 000 €)
- ✓ Attribution d'une aide régionale à l'indivision TEYSSIER PELERNE DE SAVY représentée par Mme St LEGER Chantal pour la réhabilitation d'un logement conventionné social dans le cadre du PIG (750 €)
- ✓ Attribution d'une aide à M. FOSSACECA Patrick pour la réhabilitation d'un logement conventionné dans le cadre du PIG (5 000 €)
- ✓ Attribution d'une aide régionale à M. FOSSACECA Patrick pour la réhabilitation d'un logement conventionné dans le cadre du PIG (750 € maxi)
- ✓ Attribution d'une aide régionale à l'indivision TEYSSIER PELERNE DE SAVY représentée par Mme St LEGER Chantal pour le conventionnement d'un logement en "prime jeune" dans le cadre du PIG (2 300 €)
- ✓ Attribution d'une aide à l'installation de Sébastien PAPET (3 000 €)
- ✓ Attribution d'une aide à l'installation d'Adrien COCHET (3 000 €)
- ✓ Attribution d'une aide à Sébastien PAPET pour son projet à plus value environnementale (2 414 €)
- ✓ Attribution d'une aide à Adrien COCHET pour son projet à plus value environnementale (3 790 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. BRAUNQUINHO et Melle BEAUME au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. et Mme CHANAS au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. D'EUSTACHIO et Melle FREYDIER au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. MICOUD et Melle BUENO au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. NOE et Melle DUVAL au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. ROME et Melle CHABERT au titre du Pass Foncier (4 000 €)
- ✓ Attribution d'une subvention à M. et Mme MERAT au titre du Pass Foncier (4 000 €)

- **a procédé**, à l'unanimité, à la création de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

- **a fixé**, à la majorité de 44 voix pour et 1 abstention, les tarifs d'intervention de la communauté de communes du Sud Grenoblois en matière de voirie et de déneigement, applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Travaux - Entretien	Unité	Pour mémoire tarif H.T. 2009	Tarif H.T. 2010
Main d'œuvre	Heure	32,15	33,11
Camion-benne	Heure	41,79	43,04
Pelle mécanique	Heure	82,51	84,99
Tracto-pelle	Heure	42,86	44,15
Plaques vibrantes	Heure	7,50	7,73
Cuve à émulsion	Heure	25,72	26,49
Compresseur	Heure	16,07	16,55

Déneigement	Unité	Pour mémoire tarif H.T. 2009	Tarif H.T. 2010
Frais annuels d'immobilisation	Habitant	2,68	2,76
Prestation	Heure	128,59	132,45

- **a autorisé**, à l'unanimité, le Président à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.
- **a approuvé**, à l'unanimité, la prise en charge financière des agents supplémentaires que la commune de Vizille ou le Syndicat du collège de Vizille seraient amenés à recruter pour le bon déroulement de la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 organisée sur le territoire.
- **a décidé**, à l'unanimité, la création d'un emploi d'ingénieur territorial à temps complet.
- **a émis**, à la majorité de 43 voix pour et 2 abstentions, un avis favorable au projet de DTA des Alpes du Nord.
- **a décidé**, à l'unanimité, la rétrocession du lot n°4 cadastré en section AP sous le numéro 82, d'une contenance de 1 298 m² au prix de 38 940 euros.
- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour l'étude des pollutions des sols sur le site de STE à Vizille d'un montant de 17 190,00 euros H.T. et **a sollicité** le Conseil régional Rhône-Alpes par le biais du CDRA Alpes Sud Isère pour l'attribution d'une subvention au taux de 40 % soit un montant de 6 876,00 €.
- **a approuvé**, à l'unanimité, le versement de la participation de la communauté de communes du Sud Grenoblois à la commune de Vizille pour les fêtes révolutionnaires 2009 qui s'élève à la somme forfaitaire de 24 000 €.
- **a approuvé**, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la communauté de communes du Sud Grenoblois et la Région Rhône-Alpes dans le cadre de l'OPAH.
- **a modifié**, à la majorité de 44 voix pour et 1 abstention, les horaires des agents des déchèteries applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.
- **a décidé**, à l'unanimité, de réviser le tarif de la redevance spéciale et de fixer son montant à 0,060 euros le litre supplémentaire présenté au-delà des 1 320 litres hebdomadaire autorisés.
- **a décidé**, à l'unanimité, la passation de l'avenant n° 3 à la convention avec Grenoble-Alpes-Métropole modifiant la formule de révision des prix de la convention 2005 – 2009 conclue avec la Métro pour la collecte de déchets et d'accès aux déchèteries
- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention 2010 – 2015 avec la Métro pour la collecte de déchets et d'accès aux déchèteries.
- **a approuvé**, à l'unanimité, la démarche collective engagée par l'Agence de l'eau, Grenoble Alpes métropole avec l'Etat, la C.C.I. et la chambre des métiers dans le cadre de l'opération « Aquapole zone propre » pour la collecte des déchets dangereux des ménages, **a approuvé** les termes de l'accord-cadre correspondant et **a désigné** Francis CARRÉ pour représenter la communauté de communes du Sud Grenoblois aux réunions du comité de pilotage.
- **a décidé**, à l'unanimité, de soutenir financièrement le concours photo « arbres creux, arbres de vie » organisé par la L.P.O. à hauteur de 2 497 euros.
- **a approuvé**, à la majorité de 40 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, la participation, notamment financière, de la communauté de communes du Sud Grenoblois à la réserve naturelle régionale du Drac aval pour une durée initiale de 2 ans et **a désigné** Françoise CLOTEAU pour siéger au comité de pilotage de ladite réserve.
- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour le poste d'animation générale du CDRA Alpes Sud Isère d'un montant de 97 500 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 50 %, soit un montant de 48 750 €.
- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour le poste d'animation et les actions du Conseil Local de Développement d'Alpes Sud Isère d'un montant total de 44 700 € et **a sollicité** l'attribution de subventions au Conseil Régional Rhône-Alpes pour un montant de 36 000 € dont 18 000 € pour le poste d'animation.
- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour la mise en place d'un plan de communication du CDRA Alpes Sud Isère d'un montant de 32 250 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 80 %, soit un montant de 25 800 €.

- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour le poste d'animateur tourisme – économie du CDRA Alpes Sud Isère d'un montant total de 53 500 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Général de l'Isère au taux de 20 %, soit un montant de 10 700 € et l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 60 %, soit un montant de 32 100 €.

- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour le poste d'animation forestière du Projet Stratégique Agricole de Développement Rural (PSADER) d'Alpes Sud Isère d'un montant de 17 074 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 71 %, soit un montant de 12 122 €.

- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour le poste d'animation générale du Projet Stratégique Agricole de Développement Rural (PSADER) Alpes Sud Isère d'un montant de 46 400 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 71 %, soit un montant de 32 944 €.

- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement d'un montant total de 10 100 € établi dans le cadre de la fiche action n° 42 « éducation et sensibilisation à l'environnement et au développement durable » pour la coordination des actions d'EEDD et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Général de l'Isère et au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux chacun de 40 %, soit un montant total de 8 080 €.

- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement d'un montant total de 7 500 € établi dans le cadre de la fiche action n° 31 « appui à la coordination des acteurs du tourisme Alpes Sud Isère » pour l'appui à la formation et à la qualification des acteurs du tourisme et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 80 %, soit un montant de 6 000 €.

- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour la préparation d'un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes 2011-2017 d'un montant de 10 000 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 80 %, soit un montant de 8 000 €.

Successivement, le Conseil de Communauté,

- **a été informé** des dates des prochaines séances du Conseil de communauté fixées au 11 février 2010 et 25 mars 2010.

- **a été informé** que suite aux différentes interventions de la crèche associative « les P'tits Drôles » notamment auprès de la communauté de communes du Sud Grenoblois, une rencontre sera organisée avec les maires des communes concernées afin de trouver une issue aux difficultés rencontrées par l'association.

Norbert GRIMOUD
Président